

Date de convocation : 12 novembre 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre novembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. THEVENON Raphaël, Maire.

Présents : Mme BLANC Anne - M. BOCHET Jean-Paul - M. BONVIN Denis - M. DENCHE James - M. FLORENT Jérémy – M. FUGIER Damien – M. MERCIER Christophe - Mme ROSAT Elodie - Mme RUFFIER Marguerite - M. SAGANEITI PHILIPPE - Mme TRAVERSIER Sylviane - M. VALAZ Christophe

Excusés : M. CADENEL Jean-Luc (pouvoir de vote à M. Christophe VALAZ) –

Absents : MARTINANT Coralie

SECRETAIRE : Mme BLANC Anne

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 04 septembre 2014

M. VALAZ demande que les questions des élus et les réponses apportées soient mieux différenciées dans les prochains compte- rendus et si possible en étant le plus fidèle au débat.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte-rendu de la séance du 04 septembre 2014.

Mme MARTINANT Coralie rejoint la séance

DELIBERATION 2014-09-00001

TAXE AMENAGEMENT- FIXATION DU TAUX AU 1^{ER} JANVIER 2015

Le maire rappelle que, faute de délibération antérieure du conseil municipal, le taux applicable sur la commune pour la taxe d'aménagement est de 1%.

Le maire informe que, à partir de 2015, les services de la Co-RAL instruiront les demandes d'autorisation d'urbanisme, du fait du retrait des services de l'Etat.

A compter du 1^{er} janvier 2016, ce service sera facturé par la Co-RAL aux communes.

Il propose donc de voter un taux de 2,5% pour la taxe d'aménagement, applicable au 1^{er} janvier 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer à 2,5% le taux de la taxe d'aménagement applicable au 1^{er} janvier 2015.

DELIBERATION 2014-09-00002**BUDGET PRINCIPAL - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3**

Sur proposition du Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la décision modificative n°3 suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612 : Énergie - Électricité	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60631 : Fournitures d'entretien	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60632 : Fournitures de petit équipement	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60636 : Vêtements de travail	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61524 : Bois et forêts	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6232 : Fêtes et cérémonies	9 874,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	9 874,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-73925 : Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	0,00 €	1 874,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	1 874,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	9 874,00 €	9 874,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2118 : Autres terrains	0,00 €	19 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2118-40 : CREATION CHEMINEMENTS PIETONNIERS LE LONG DES RD	19 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-10251 : Dons et legs en capital	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 500,00 €
R-10251-40 : CREATION CHEMINEMENTS PIETONNIERS LE LONG DES RD	0,00 €	0,00 €	19 500,00 €	0,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	19 500,00 €	19 500,00 €	19 500,00 €	19 500,00 €
Total INVESTISSEMENT	19 500,00 €	19 500,00 €	19 500,00 €	19 500,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

DELIBERATION 2014-09-00003**BUDGET EAU ASSAINISSEMENT - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE****N°2**

Sur proposition du Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la décision modificative n°2 suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811 : Dotations aux amortissements immos corporelles et incorporelles	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €
R-281531 : 281531	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

DELIBERATION 2014-09-00004**ACQUISITION D'UNE PARCELLE SECTION D N° 1896**

Le Maire informe que les propriétaires de la parcelle D1896 sise lieudit Grand Champ d'une contenance de 430 m² sont d'accord de céder le terrain à la commune d'Esserts-Blay, au prix de 43 euros. Il propose d'acquérir cette parcelle, dans le cadre d'un projet d'aménagement en réflexion autour de l'école.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'acquérir la parcelle D1896 – 430 m² – au prix de 43 euros le m² soit un total de 18490 euros en prix principal, et autorise le maire à signer l'acte notarié y afférent.

DELIBERATION 2014-09-00005**ELECTION DE DELEGUES AU SIBTAS**

Le Maire informe que, suite à la démission de Mme MARTINANT Coralie de délégation du conseil municipal au SIBTAS, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire.

Le maire

sollicite la candidature des conseillers municipaux présents

Mme TRAVERSIER Sylviane fait acte de candidature.

RESULTAT DU VOTE :

VOTANTS : 15

BLANC : 2

EXPRIMES : 13

Mme TRAVERSIER Sylviane ayant obtenu 13 voix est élue déléguée titulaire.

Mme TRAVERSIER Sylviane était auparavant déléguée suppléante. Il convient donc de pourvoir cette délégation.

Après appel de candidature fait par le Maire, Mme BLANC Anne se présente.

RESULTAT DU VOTE :

VOTANTS : 15

BLANC : 2

EXPRIMES : 13

Mme BLANC Anne ayant obtenu 13 voix est élue déléguée suppléante.

DELIBERATION 2014-09-00006
REPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU Regroupement
Pédagogique Intercommunal POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

La répartition des frais de fonctionnement pour 2014-2015 est la suivante :

Esserts-blay	→ 41,55%	59 enfants
Rognaix	→ 36,62%	52 enfants
Saint Paul sur Isère	→ 21,83%	31 enfants

Le maire propose au conseil municipal d'approuver cette répartition

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la répartition des frais de fonctionnement telle que proposée ci-dessus.

DELIBERATION 2014-09-00007
VENTE DE DEUX LOTS DE BOIS LIEUDIT LE CHATEAU

Le maire informe que deux lots de bois sont à vendre lieudit le château, et sont estimés à 132 euros chacun.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de fixer le prix des lots à 132 euros chacun et attribue un lot à M. DENCHE Philippe et un lot à MARGUET Martial.

DELIBERATION 2014-09-00008
SUBVENTION AU COMITE DES FETES d'ESSERTS-BLAY

Dans le cadre de l'activité cinéma du comité des fêtes d'Esserts-Blay, pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 31 Août 2015, le maire propose le versement d'une subvention de 1005 euros, à verser comme suit : 250 euros sur l'année 2014 et 755 euros à verser en 2015.

Le conseil municipal, vote une subvention de 1005 euros au bénéfice du comité des fêtes d'Esserts-Blay, à savoir 250 euros sur le budget 2014 et 755 euros sur le budget 2015.

ABSTENTION : MARTINANT Coralie

RAPPORT 2013 DU SPANC

Le Maire communique au conseil municipal le rapport 2013 du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)- service de la Co-RAL-

Le Conseil Municipal prend acte.

RAPPORT DE DELEGATION

Le Maire n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune sur les ventes de terrain suivantes :

- Vente lieudit Le Planet section E N° 277-301-304-305-308 et lieudit Le Biolet section E N° 774-775-776
- Vente lieudit les Cours section E N° 1219
- Vente lieudit Les Cours section E N° 112

Intervention de M. VALAZ Christophe

- Du fait qu'il est référent « Ambroisie », M. VALAZ demande à rejoindre la commission ENVIRONNEMENT
- M. VALAZ demande des précisions quant au respect des températures pour les repas livrés à la cantine. Mme BLANC lui répond qu'il n'y a pas de problèmes, ni pour le chaud, ni pour le froid. Elle informe également que les analyses effectuées par un laboratoire agréé donnent pleinement satisfaction.
Il a été demandé à un technicien de la CSPPS une intervention pour expliquer les normes et les marges
- M. VALAZ demande des échos de la réunion tenue avec l'urbaniste ce même jour. M. THEVENON donne quelques informations. L'urbaniste doit prendre l'attache des services de l'Etat sur certains points.
Une réunion de travail des élus est programmée le 08 janvier 2015 à 18 h 30 pour parler du PLU
Et la prochaine réunion du conseil municipal est prévue le 15 janvier 2015, pour l'approbation du PLAN Local d'Urbanisme.

RADAR PEDAGOGIQUE VERS L'ECOLE

Une première analyse des données montre que la vitesse moyenne est de 54 km/h. Une pointe à 98 km/h a été enregistrée.

DELIBERATION 2014-09-00001

TAXE AMENAGEMENT- FIXATION DU TAUX AU 1^{ER} JANVIER 2015

DELIBERATION 2014-09-00002

BUDGET PRINCIPAL - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3

DELIBERATION 2014-09-00003

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

N°2

DELIBERATION 2014-09-00004

ACQUISITION D'UNE PARCELLE SECTION D N° 1896

DELIBERATION 2014-09-00005

ELECTION DE DELEGUES AU SIBTAS

DELIBERATION 2014-09-00006

REPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU Regroupement

Pédagogique Intercommunal POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

DELIBERATION 2014-09-00007

VENTE DE DEUX LOTS DE BOIS LIEUDIT LE CHATEAU

DELIBERATION 2014-09-00008

SUBVENTION AU COMITE DES FETES d'ESSERTS-BLAY
